Livret d'aide à l'accompagnement des élèves allophones

```
О Здравейте Hola Добры дзень اب حرم
र्याल T Kaabo विविश् Përshëndetje
                                Funti 2tq
     Hej हेलो Bonjou کے Helo בולש
          Здравейте Hola Добры дзень اب حرم
Chao Halla Habari Γεια σας Te aheitanga katoa
हिल्री Hej हॅलो Bonjou పాలో Helo वार्पि
```

Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés dans le 1er degré

(extraits de la circulaire n°2012-141 du 2-10-2012)

L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de l'institution scolaire de mettre en place les conditions qui facilitent aux parents les démarches d'accès à l'école et leur implication dans la scolarité de leur enfant, condition de sa réussite.

1. L'évaluation des acquis à l'arrivée

À l'école élémentaire, tout élève allophone arrivant bénéficie d'une évaluation menée par la personne nommée par l'inspecteur de l'éducation nationale, avec le concours des formateurs du Casnav. C'est dans le cadre du cycle correspondant à la classe d'âge de l'élève arrivant que cette évaluation doit être menée.

Elle met en évidence ses connaissances en langue française, afin de déterminer s'il est un débutant complet ou s'il maîtrise des éléments du français parlé ou écrit ; ses compétences verbales et non verbales dans d'autres langues vivantes enseignées dans le système éducatif français, notamment en anglais ; son degré de familiarisation avec l'écrit, quel que soit le système d'écriture ; ses compétences scolaires construites dans sa langue de scolarisation antérieure, en mathématiques, par exemple. On pourra s'appuyer sur des exercices en langue première de scolarisation. Ses compétences dans différents domaines, ainsi que ses centres d'intérêts peuvent constituer des points d'appui pédagogiques importants.

Les résultats de ces évaluations permettront d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées. Il convient de permettre à l'élève d'intégrer au plus vite une classe fréquentée par les enfants d'un âge le plus proche possible du sien.

2. L'affectation des élèves et le fonctionnement des classes spécifiques

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire. L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser.

Les élèves allophones arrivants sont inscrits obligatoirement dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire. À partir du cours préparatoire, les élèves peuvent être

regroupés dans des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants pour un enseignement de français comme langue de scolarisation, quotidien et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins, conformément aux principes précisés au point 2.2 de la circulaire.

Pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long dans la structure d'accueil, sans dépasser une année supplémentaire, peut être envisagé ; un suivi durable et personnalisé s'impose si l'on veut éviter un désinvestissement progressif.

3. L'enseignement et le suivi des élèves

Les modalités d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants doivent figurer dans les projets d'école et d'établissement, l'objectif essentiel étant la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation. Au-delà de la première année d'enseignement intensif par l'unité pédagogique, plusieurs années peuvent être nécessaires à l'acquisition d'une langue, pendant lesquelles un accompagnement doit être assuré ; la progression des élèves allophones arrivants est d'autant plus grande que les apprentissages sont plus intenses. L'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A : l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée.

Pour ce faire, tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mobilisés. Il n'est pas préconisé de modèle unique de fonctionnement pour l'UPE2A.

Cependant, quelques principes pédagogiques sont impératifs :

- l'inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum) ;
- l'enseignement de la langue française comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines qui ne saurait être enseignée indépendamment d'une pratique de la discipline elle-même ;
- au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré et de 12 heures minimum dans le second degré est organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit ;
- l'enseignement de deux disciplines autres que le français (les mathématiques et une langue vivante étrangère de préférence) ;
- une adaptation des emplois du temps permettant de suivre l'intégralité de l'horaire d'une discipline.

Sauf situation particulière, la durée de scolarité d'un élève dans un tel regroupement pédagogique ne doit pas excéder l'équivalent d'une année scolaire. L'objectif est qu'il puisse au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire avec, le cas échéant, un dispositif plus souple d'accompagnement.

Un élève accueilli dans une UPE2A peut donc intégrer quel que soit le moment de l'année une classe du cursus ordinaire dès qu'il a acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et dès qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école ou de l'établissement.

Le parcours scolaire de l'élève dans l'UPE2A, puis dans une classe ordinaire avec accompagnement, est géré par l'équipe pédagogique de l'école sous l'autorité du directeur ou du chef d'établissement qui utilise l'expertise du Casnav qui a vocation à contribuer à l'évaluation des compétences linguistiques et à la définition des structures les mieux adaptées. Outre l'accompagnement par l'enseignant de l'UPE2A, si la maîtrise de la langue de scolarisation de l'élève notamment en compréhension et en production écrite reste insuffisante, l'élève doit pouvoir bénéficier de mesures d'aide et de ressources adaptées à ses besoins pour progresser et atteindre un niveau suffisant, compatible avec les exigences des enseignements délivrés dans la classe ordinaire. Des dispositifs d'aide ou d'accompagnement personnalisé et l'accompagnement éducatif sont des leviers pour aider ces élèves à acquérir une autonomie linguistique.

Procédure d'accueil et de positionnement des EANA du Premier degré



Réalisation 3 mois plus tard, par l'enseignant UPE2A, d'un bilan intermédiaire pour les élèves ne bénéficiant pas d'une UPE2A.

Le bilan sera envoyé au référent UPE2A de la DSDEN, à l'IEN de circonscription, au directeur de l'école et à l'enseignant de la classe

Retour mensuel, par l'enseignant UPE2A, au référent UPE2A de la DSDEN des EANA rencontrés

Transmission des synthèses des évaluations initiales



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure

Demande d'évaluation pour un élève allophone arrivant (à partir du CP)

A renseigner par le directeur d'école et à envoyer à l'enseignant d'UPE2A selon la sectorisation avec copie à l'IEN de circonscription de l'élève et au référent départemental UPE2A (Mélanie Tauvel CPC ASH : melanie.tauvel1@ac-normandie.fr)

1				
cole				
Adresse complète				
Téléphone				
Mail				
Nom du/de la directeur/trice				
		ELEVE		
NOM				
Prénom				
Date de naissance				
Pays d'origine				
Langues parlées				
Parents ou responsable légaux				
Date d'arrivée en France				
Scolarisation antérieure à l'arrivée en France	Si oui, coor	Si oui, coordonnées de son ancien établissement de scolarisation		
Niveau de classe				
Remarques				
rents, si leur enfant relève d'UPE2A, sont d'a OUI	NON	(Rayer la m	ention inutile)	
à renseigner par l'enseignant d'UPE2A après	i l'évaluation :			
à renseigner par l'enseignant d'UPE2A après	s l'évaluation :			
	s l'évaluation :			
NOM du professeur UPE2A	S l'évaluation :	NON	(Rayer la mention inutile)	

LISTE DES ENSEIGNANTS EN UPE2A 1er degré 2020-2021

Nom prénom	Etablissement d'affectation	coordonnées		
1 ^{er} degré				
Mme REGLAT Elodie	Ecole Paul Doumer	Place Paul Doumer 27600 Gaillon		
	<u>Circonscription</u> : Louviers	<u>Tel</u> : 02-32-53-00-13		
	<u>IEN</u> : Madame Jary	<i>UAI</i> : 0270963a		
	Enseignement du FLS :	Mail: elodie.reglat@ac-normandie.fr		
	Ecoles Paul Doumer, L'Orienne et Louise			
	Michel de Gaillon			
	Interventions en tant que personne ressource			
	<u>et évaluations de positionnement</u> :			
	Les Andelys, Louviers, Vernon et Val de			
	Reuil			
Mme CORSI Isabelle	Ecole des Acacias	17, avenue François Mitterrand 27400		
	<u>Circonscription</u> : Louviers	Louviers		
	<u>IEN</u> : Madame Jary	<u>Tel</u> : 02-32-50-26-56		
	Enseignement du FLS :	<u><i>UAI</i></u> : 0271233u		
	Ecoles Saint Exupéry, Jacques Prévert,	Mail: isabelle.corsi1@ac-normandie.fr		
	Anatole France, Jean Moulin, Les Acacias de			
	Louviers et l'école d'Acquigny.			
	Interventions en tant que personne ressource			
	<u>et évaluations de positionnement :</u>			
	Bernay, Le Neubourg, Pont Audemer, et			
	Saint André de l'Eure			
M. BREUIL Vincent	Ecole Joliot Curie	35 rue de la forêt 27000 Evreux		
	<u>Circonscription</u> : Evreux III	<u>Tel</u> : 02 32 23 04 95		
	<u>IEN</u> : Fabrice Vivien	<u>UAI</u> : 0271062u		
	Enseignement du FLS :	Mail: vincent.breuil1@ac-normandie.fr		
	Ecoles Maxime Marchand, Joliot Curie et La			
	forêt d'Evreux			
	Interventions en tant que personne ressource			
	<u>et évaluations de positionnement</u> :			
	Evreux III et V, Pont-Audemer et Bernay			
Mme PALOC Caroline	Ecole Romain Rolland	Rue Romain Rolland 27000 Evreux		
	<u>Circonscription</u> : Evreux III	<i>Tel</i> : 02-32-33-46-89		
	<u>IEN</u> : Fabrice Vivien	<u>UAI</u> : 0271230r		
	Enseignement du FLS :	Mail: caroline.paloc2@ac-normandie.fr		
	Ecoles Michelet et Romain Rolland d'Evreux			
	Interventions en tant que personne ressource			
	et évaluations de positionnement :			
	Bernay, Le Neubourg, Pont Audemer et Saint			
	André de l'Eure			

Mme LAURENT Sylvie	Ecole Le Bois Bohy	2, rue Albert Bayet 27000 Evreux	
	<u>Circonscription</u> : Evreux V	<i>Tel</i> : 02-32-33-20-97	
	<u>IEN</u> : Hanta Leroux	<u>UAI</u> : 0271019l	
	Enseignement du FLS :	Mail: sylvie.laurent1@ac-normandie.fr	
	Ecoles du centre d'Evreux et de Nétreville		
	Interventions en tant que personne ressource		
	<u>et évaluations de positionnement</u> :		
	Evreux II, III et V et Saint André de l'Eure		
Mme REMY Carole	Ecole Le Pivollet	7 passage des turbulents 27100 Val de	
	<u>Circonscription</u> : Val de Reuil	Reuil	
	<u>IEN</u> : Jean-Mary Le Chanony	<i>Tel</i> : 02-32-59-04-16	
	Enseignement du FLS :	<u>UAI</u> : 0271300s	
	Ecoles Les Dominos et Le Pivollet de Val de	Mail: carole.remy1@ac-normandie.fr	
	Reuil		
	Interventions en tant que personne ressource		
	<u>et évaluations de positionnement</u> :		
	Les Andelys, Louviers, Pont Audemer, et Val		
	de Reuil		
M. CHAUVIN Jérôme	Ecole Arc en Ciel 2	22, rue de la renaissance 27200 Vernon	
	<u>Circonscription</u> : Vernon	<u>Tel</u> : 02-32-51-19-17	
	<u>IEN</u> : Rodrigue Pilleul	<i>UAI</i> : 0271114p	
	Enseignement du FLS :	Mail: jerome.chauvin1@ac-normandie.fr	
	Ecoles Arc-en-ciel 2 de Vernon		
	Interventions en tant que personne ressource		
	<u>et évaluations de positionnement</u> :		
	Evreux II, Les Andelys, Val de Reuil et Vernon		

Organigramme UPE2A 1er degré

(personnes-ressources et les bilans de positionnement)

Circonscription des Andelys

Jérôme Chauvin

jerome.chauvin@ac-normandie.fr

Elodie Réglat

Elodie.reglat@ac-normandie.fr

Carole Rémy

Carole.remy1@ac-normandie.fr

Circonscription de Bernay

Vincent Breuil

vincent.breuil1@ac-normandie.fr

Isabelle Corsi

<u>Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr</u>

Caroline Paloc

Caroline.paloc2@ac-normandie.fr

Circonscription d'Evreux II

Jérôme Chauvin

jerome.chauvin@ac-normandie.fr

Sylvie Laurent

sylvie.laurent1@ac-normandie.fr

Circonscription d'Evreux III

Vincent Breuil

vincent.breuil1@ac-normandie.fr

Sylvie Laurent

sylvie.laurent1@ac-normandie.fr

Circonscription d'Evreux V

Vincent Breuil

vincent.breuil1@ac-normandie.fr

Sylvie Laurent

sylvie.laurent1@ac-normandie.fr

Circonscription de Louviers

Elodie Réglat

 $\underline{Elodie.reglat@ac\text{-}normandie.fr}$

Carole Rémy

Carole.remy1@ac-normandie.fr

Circonscription du Neubourg

Isabelle Corsi

Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr

Caroline Paloc

Caroline.paloc2@ac-normandie.fr

Circonscription de Pont-Audemer

Vincent Breuil

vincent.breuil1@ac-normandie.fr

Isabelle Corsi

<u>Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr</u>

Caroline Paloc

Caroline.paloc2@ac-normandie.fr

Saint André de l'Eure

Isabelle Corsi

<u>Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr</u>

Sylvie Laurent

sylvie.laurent1@ac-normandie.fr

Caroline Paloc

Caroline.paloc2@ac-normandie.fr

Circonscription de Val de Reuil

Jérôme Chauvin

jerome.chauvin@ac-normandie.fr

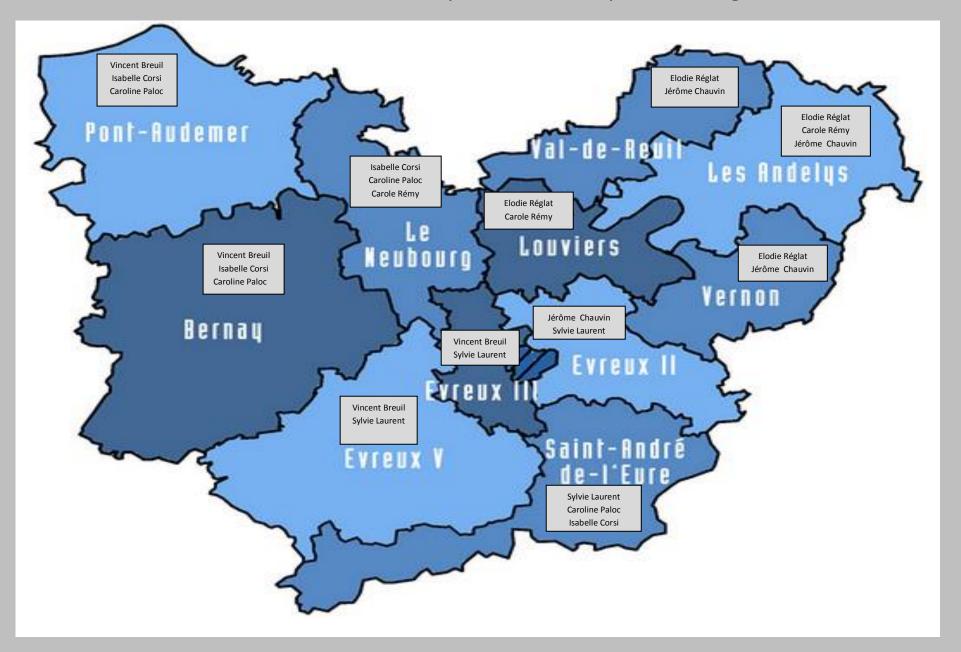
Elodie Réglat

Elodie.reglat@ac-normandie.fr

Carole Rémy

Carole.remy1@ac-normandie.fr

Carte des secteurs d'évaluations de positionnement par les enseignants UPE2A



Organigramme CASNAV de l'Académie de Normandie

Responsables académiques du CASNAV Michael DECOOL (IA-DAASEN), Sandrine PUPPINI (DRAIO)

Coordinatrice académique : Sandrine BOUSSARD NILLY draio-casnav@ac-normandie.fr

Marie-Laure VERGER: assistante administrative

Référente départementale (27/76) : Nathalie POUCHIN

nathalie.pouchin@ac-normandie.fr

Tél. 02 32 08 90 11

Référente départementale (14/50/61) : Marie ESCOFFIER

marie.escoffier@ac-normandie.fr

Tél. 02 31 56 77 31

Chargée de mission (27)

Julie LEBERT

julie.lebert@ac-normandie.fr

Tél. 02 32 08 97 46 02 32 08 94 39

Chargé de mission (76),

Florian MONOT
Fécamp / Lillebonne -Neufchâtel /
Dieppe
florian.monot01@ac-normandie.fr

Tél. 06 86 74 39 70

Chargé de mission (14/50/61)

En attente

Chargé de mission (76)

Jean-Louis ROPERS BECKMANN

BEF de Rouen Droite - Barentin et Rouen-Gauche – Elbeuf

jean-louis.ropers@ac-normandie.fr

Tél. 02 32 18 57 02

Vous pouvez contacter le CASNAV si vous souhaitez :

- obtenir des informations sur la scolarisation des élèves allophones, des enfants du voyage
- vous former (stage sur site possible, stage au PAF...)
- emprunter des ouvrages, recevoir des outils
- être accompagné sur un projet allophone ou enfants du voyage
- être guidé pour renseigner l'enquête EANA
- inscrire des parents sur un dispositif OEPRE

Le CASNAV est à votre écoute pour toutes les questions liées à la scolarisation des élèves allophones et des enfants du voyage.

OEPRE Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants – 2020/2021 - Eure

	Etablissement	Ville	Direction	Téléphone	Adresse	Intervenants	Jours et horaires
1	Ecole Romain Rolland	Evreux La Madeleine	Nathalie LAGOUGE	0271229P@ac- rouen.fr 02-32-33-47-90	Rue Romain Rolland	Vi-Tri TRUONG Inès RICORDEL	Mardi - Jeudi 9h-11h
2	Ecole Maxime Marchand	Evreux La Madeleine	Valérie AUBER	0271826N@ac- rouen.fr 02-32-23-02-61	2, rue Anatole France	Laurence RENARD	Mardi 9h-11h
3	Collège Henri Dunant	Evreux Nétreville	T.Hua-Phuong LEFEVRE	0271104D@ac- rouen.fr 02 32 39 82 50	21, rue Henri Dunant	Anne-Sophie DE FALCO	Mardi - Jeudi 13h45-15h45
4	Collège César Lemaître	Vernon	Mikaela CORDONNIER	0271288D@ac- rouen.fr 02.32.51.07.67	13, rue Saint Lazare	Brigitte LE SAUX	Mardi Vendredi ts les 15 j. 9h-11h
5	Ecole Louise Michel	Gaillon	Grégory BERNARD	0271355B@ac- rouen.fr 02-32-53-02-00	Rue de la verte bonne	Isabelle ROUYER	Mardi 14h-16h Jeudi 9h-11h
6	Collège Les Fougères	Louviers	Etienne CRETU	0271398Y@ac- rouen.fr 02.32.40.20.00	1, Chemin de la côte verte	Houaria LATURAZE	Mardi 13h30-16h